

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril 2026 à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de M. BREANT Jean-Luc

Les convocations ont été envoyées et affichées le 30/03/2026

Présents : M. BREANT Jean- Luc, Maire, Mmes : MERSCH Murièle, RONDIN Sandrine, VINTAM Nathalie, SIVAUT Claire, DUTOIS Mélanie, CHAZAL Marie, LE TEXIER Claudie MM : BOUCHER Julien, MONNIER Yvon, GILANT Patrick, VORIMORE Stéphane, De SMET Samuel, LEROMAIN Constant, CLEMENT Rudy

A été nommé(e) secrétaire : MERSCH Murièle

Le compte rendu du conseil du 21/03/2026 a été approuvé à l'unanimité

1- Présentation du compte financier unique 2025 et affectation des résultats 2025

Budget Communal

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	219 190.92	221 543.85	- 2 352.93
Fonctionnement	644 073.63	592 117.11	51 956.52

Restes à réaliser : 282 608.30€

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2025 de la Commune comme suit :

(D.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté	2 352.93
(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	284 961.23
(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté	548 946.57

2- Taxes locales :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales concernant les taxes foncières (bâti) et (non bâti) pour l'exercice 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le vote du Budget Primitif 2025 de la commune qui assure un produit fiscal attendu de 319 431€ réparti comme suit :

- Foncier Bâti : 332 362€
- Foncier non Bâti : 29 253 €
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6 881 €
- Effet du coefficient correcteur : -46 065€

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 37.82% (incluant le taux départemental de 2020, soit 20.22%)
- Taxe foncière (non bâti) 23,09%
- Taxe d'habitation des résidences secondaires 11,45%

3- Les subventions aux associations et organismes extérieurs :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2026 les subventions suivantes :

Article 6574 :

• Comité des fêtes	750€
• ADLB (club du 3ème âge)	250€
• Association Sportive de Broué	250€
• O.N.A.C. Anciens combattants d'Eure-et-Loir	100€
• Fondation Texier Gallas (Hospice d'Anet)	100€
• FNACA	100€
• SPA Chartres	100€
• Aiki Tai Do	250€
• Souvenir Français	100€
• Yoga	100€
• La pole dance	150€
• La chasse	250€
<u>Article 65737</u>	
• Dispensaire de Houdan	200€

Proposition à prendre en compte pour le budget primitif 2027 :

- attribution d'une subvention aux parents d'élèves du collège de Bù pour 100€
- Attribution d'une subvention à la Fondation du Patrimoine pour 200€ afin d'ouvrir des droits à subventions pour de futurs travaux de l'Eglise.

4- Budget primitif 2026 de la Commune

Après examen, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

€ en section de fonctionnement **1 176 436.57€**

€ en section d'investissement **894 046.20€**

5- Demande au titre des amendes de police pour les travaux de sécurité du carrefour de Marolles et de la création des trottoirs Rue du Jeu de Paume

Le Maire propose de faire la demande au titre des amendes de police pour les travaux de sécurité cités en objet au Département.

Pour information, le devis pour la et réfection du carrefour à Marolles est de 15 874.54€

Et le devis pour la création des trottoirs rue du Jeu de Paume s'élève à 31 175€ H.T

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire les demandes.

Questions diverses et Tour de table :

Madame Mersch rend compte de la réunion du SIVOM (Syndicat du regroupement scolaire), au cours de laquelle Monsieur Marc Tardivent a été élu président. Monsieur Bove a été nommé vice-président avec délégation aux travaux, Madame Guimbault avec délégation aux finances, et Madame Mersch avec délégation à la gestion du personnel et à la communication.

La nouvelle équipe souhaite renforcer les liens entre le syndicat et les écoles : une rencontre hebdomadaire sera organisée avec le directeur.

Par ailleurs, des tuiles de l'abri-bus de Marolles sont régulièrement endommagées lorsque des enfants y jouent au ballon, l'abri étant utilisé comme cage de but.

Monsieur le Maire a reçu Monsieur Darsonville, représentant de la SNCF pour la ligne N. La SNCF souhaite intervenir auprès des classes de 3^e pour présenter ses métiers. Madame Chazal suggère plutôt d'organiser cette intervention en classe de 4^e, avant les choix d'orientation. Un courriel sera adressé à Monsieur Darsonville en ce sens.

Par ailleurs, le parking de la gare est en très mauvais état. Un danger a été signalé lors de la montée dans le train, et la signalétique est défectueuse ; l'information sera communiquée aux services concernés.

Enfin, une borne de poinçonnage sera installée ; la date de mise en place sera communiquée ultérieurement.

La municipalité souhaite la participation des enfants des écoles à la cérémonie du 8 mai.

Des tuiles du mur du cimetière doivent être refixées. Le Maire prévoit de confier ces travaux à l'employé communal, qui interviendra en régie.

Monsieur De Smet signale que certaines adresses ne sont pas conformes aux normes de La Poste, notamment celles situées route de Badonville ainsi que celle de la salle paroissiale. Afin d'y remédier, un arrêté d'adressage sera pris pour trois habitations situées route de Badonville.

Par ailleurs, une question est soulevée concernant les urnes scellées sur les concessions. La secrétaire de mairie informe le conseil municipal que l'autorisation de cette pratique nécessite l'adoption préalable d'une délibération.

Madame Sivault signale un affaissement des abords des berges situés rue Léon Moreau, en direction de l'entreprise Lecorre. Il lui est demandé de prendre des photographies afin de visualiser la situation. Cette route est départementale donc le Département sera informé.

Monsieur Gilant signale que la zinguerie située derrière le préau, dans le jardin de la mairie en liaison avec la cour de l'école, est en mauvais état.

Madame Chazal demande l'installation de caméras sur Bécheret. Un devis va être demandé.

La séance est levée à 21H16



U. Nave
S. Breant